BUREAU DES PASSEPORTS

Le Bureau des passeports coordonne la délivrance de passeports aux ressortissants canadiens qui résident au Canada ou à l'étranger. Il établit également, en dehors des passeports ordinaires, des passeports spéciaux et des passeports diplomatiques sur lesquels il appose des visas, s'il y a lieu, pour les fonctionnaires des ministères et des organismes de l'État qui voyagent à titre officiel. Le Bureau émet, d'autre part, des certificats d'identité aux apatrides. Le 4 juin 1969, le Canada a donné son adhésion à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, au Protocole de cette Convention intervenu en 1965 et à l'Accord conclu à La Haye en 1957 sur les marins réfugiés. Ces instruments imposent au Canada l'obligation de délivrer des documents de voyage spéciaux aux "réfugiés aux termes de la Convention", et le Bureau des passeports a commencé à émettre ces documents en 1970. Le Bureau délivre aussi des passeports et des visas au nom de certains pays du Commonwealth qui n'ont pas encore établi de mission diplomatique avec résidence à Ottawa.

Conditions d'obtention des passeports

Les conditions d'obtention des passeports n'ont subi aucun changement important en 1971. Toutefois, on entreprend actuellement un certain nombre d'études en vue de modifier les exigences relatives aux passeports en fonction de la fréquence et de la rapidité sans cesse croissantes des voyages et des méthodes de travail de plus en plus mécanisées.

Organisation et personnel

Après l'établissement de la nouvelle structure du Bureau qui permet de satisfaire à ses besoins actuels, la plupart des postes ainsi créés ont été classés et comblés en 1971.

Opérations

Le nombre de passeports délivrés en 1971 est d'environ 5.5 pour cent plus élevé que l'année dernière. Le rythme saisonnier du travail du Bureau des passeports a été quelque peu différent des années précédentes. Habituellement, la période de pointe se situait pendant les six premiers mois de l'année, mais en 1971, ce semestre a connu une baisse de 2.5 pour cent par rapport à 1970.

Pendant cette période, le nombre de demandes représentait 63.5 pour cent de l'ensemble des demandes pour l'année. Mais à la fin d'août, il dépassait de .6 pour cent le nombre de demandes reçues durant les huit premiers mois de 1970.

Bureaux régionaux

Les bureaux régionaux des passeports ouverts à Montréal, à Toronto et à Vancouver au début de 1970, ont continué d'offrir un excellent service aux résidants de ces régions qui présentent des demandes de passeports en personne.